

Publier des événements sur le site

La ville de Gentilly propose aux associations gentilléennes de publier des événements sur le site.

Les associations gentilléennes qui le souhaitent doivent au préalable demander l'ouverture d'un compte ci-dessous.

Après vérifications, elles recevront un identifiant et choisiront un mot de passe qui leur permettront de se connecter et d'accéder à un formulaire pour proposer des événements. Ceux-ci seront visibles sur le site dans le mois qui précède l'événement.

Remarque : l'identifiant du compte créé correspond au nom que vous avez renseigné dans le formulaire pour votre association : par exemple, l'identifiant de l'association "Société d'entraide pour la scolarité" sera : Société d'entraide pour la scolarité
(il faut mettre les majuscules, les accents, les espaces et les apostrophes à l'identique)

L'adresse pour se connecter une fois le compte créé :

<https://ville-gentilly.fr/user>

** Tous les champs sont obligatoires*

▼ Vos coordonnées

Nom de l'association	<input type="text"/>
Etes-vous une association sportive ?	
<input type="radio"/> Oui	
<input type="radio"/> Non	
Nom du référent de l'association	<input type="text"/>
Prénom du référent de l'association	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Je souhaite pouvoir publier des événements sur le site de la ville au nom de l'association	
<input type="checkbox"/> Je suis habilité(e) à représenter l'association et à m'exprimer en son nom	
<input type="button" value="Envoyer votre demande d'ouverture de compte"/>	

Vous disposez déjà d'un compte ?

Les associations qui disposent déjà d'un compte peuvent directement se connecter pour accéder au formulaire permettant de publier un événement.

[Se connecter pour publier un événement](#)

Si vous ne disposez pas encore de compte, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-contre.

Contact pour associations non sportives

[Contacter le pôle associations au service des relations publiques](#)

Contact pour les associations sportives

[Contacter le services des sports](#)

Les données à caractère personnel recueillies via ce formulaire sont destinées exclusivement aux services de la ville de Gentilly à des fins de traitement de votre demande. Elles ne sont pas transmises à des tiers et seront effacées dans un délai d'un an. Pour plus d'informations concernant notre traitement des données à caractère personnel et les modalités d'exercice de vos droits, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).